

Ammonium phosphate monobasic

17842-250G

Version 1.3

Date de révision
11.06.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Ammonium phosphate monobasic

FDS-nombre : 000000020259

Type de produit : Substance

Remarques : Document conformément à l'Art. 32 du Règlement (CE) 1907/2006.
Selon l'article 14 (1) du Règlement REACH (CE) n° 1907/2006, il n'est pas nécessaire d'effectuer une estimation de l'exposition ni une caractérisation des risques.

Nom Chimique : dihydrogénoorthophosphate d'ammonium

No.-CAS : 7722-76-1

Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119488166-29

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH Wunstorfer Straße 40 30926 Seelze Allemagne	Honeywell International, Inc. 115 Tabor Road Morris Plains, NJ 07950-2546 USA
Téléphone	: (49) 5137-999 0	

Ammonium phosphate monobasic

17842-250G

Version 1.3

Date de révision
11.06.2022

Pour plus d'informations,
veuillez prendre contact
avec: : PMTEU Product Stewardship:
SafetyDataSheet@Honeywell.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)
+1-303-389-1414 (Medical)
Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1
basé

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance. Résultats des évaluations PBT et vPvB, voir le chapitre 12.5.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques

Ammonium phosphate monobasic

17842-250G

Version 1.3

Date de révision
11.06.2022

dihydrogénéorthophosphate d'ammonium	7722-76-1 01-2119488166-29 231-764-5		100 %	N.C.*
--------------------------------------	--	--	-------	-------

N.C.* - Pas de substance dangereuse - pour information seulement

3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Inhalation:

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Ingestion:

Se rincer la bouche à l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ammonium phosphate monobasic

17842-250G

Version 1.3

Date de révision
11.06.2022

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO₂)

Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):

Ammoniac

oxydes d'azote (NO_x)

Oxydes de phosphore

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection. Ne pas respirer les poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas décharger dans l'environnement.

Ammonium phosphate monobasic

17842-250G

Version 1.3

Date de révision
11.06.2022

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique.
Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:
Ne pas respirer les poussières.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:
Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène:
Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:
Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

Ammonium phosphate monobasic

17842-250G

Version 1.3

Date de révision
11.06.2022

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utilisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
dihydrogénéorthophosphate d'ammonium	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		5,9 mg/m3	Inhalation	
dihydrogénéorthophosphate d'ammonium	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		8,3mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
dihydrogénéorthophosphate d'ammonium	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		1,45 mg/m3	Inhalation	
dihydrogénéorthophosphate d'ammonium	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		4,17mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
dihydrogénéorthophosphate d'ammonium	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		0,42mg/kg bw/d	Ingestion	

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
dihydrogénéorthophosphate d'ammonium	Station de traitement des eaux usées: 10 mg/l	Assessment factor: 10

Ammonium phosphate monobasic

17842-250G

Version 1.3

Date de révision
11.06.2022

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.
Ne pas respirer les poussières.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:

Matière des gants: Latex Naturel

délai de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,6 mm

Lapren®706

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques:Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du corps:

Vêtement de protection

Ammonium phosphate monobasic

17842-250G

Version 1.3

Date de révision
11.06.2022

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: solide
Couleur	: incolore
Odeur	: inodore
poids moléculaire	: 115,03 g/mol
Point/intervalle de fusion	: 190 °C
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable
Température de décomposition	: 200 °C Température de décomposition
pH	: 3,8 - 4,4 Concentration: 50 g/l à 25 °C
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
Hydrosolubilité	: soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible

Ammonium phosphate monobasic

17842-250G

Version 1.3

Date de révision
11.06.2022

Pression de vapeur : < 0,00001 hPa
à 20 °C
Méthode: OCDE Ligne directrice 104

Densité : 1,803 g/cm³
à 20 °C
Méthode: OCDE Ligne directrice 109

Masse volumique
apparente : 1.000 kg/m³

Densité de vapeur relative : donnée non disponible

9.2 Autres informations

Taux d'évaporation : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique

200 °C
Température de décomposition

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

donnée non disponible

Ammonium phosphate monobasic

17842-250G

Version 1.3

Date de révision
11.06.2022

10.5. Matières incompatibles

Acides forts
Oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ammoniaque
oxydes d'azote
Oxydes de phosphore

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:

DL50

Espèce: Rat

Valeur: > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 425

Toxicité aiguë par voie cutanée:

DL50

Espèce: Rat

Valeur: > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 402

Toxicité aiguë par inhalation:

CL50

Espèce: Rat

Valeur: > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 403

Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

Irritation de la peau:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Méthode: OCDE Ligne directrice 404

Irritation des yeux:

Espèce: Lapin

Ammonium phosphate monobasic

17842-250G

Version 1.3

Date de révision
11.06.2022

Résultat: irritation légère

Méthode: OCDE Ligne directrice 405

Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Essai du ganglion lymphatique local chez la souris

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Méthode: Ligne directrice 429 de l'OCDE pour les essais

Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

Cancérogénicité:

Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Toxicité pour la reproduction:

Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Danger par aspiration:

Non applicable

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
donnée non disponible

Autres informations:

donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:

CL50

Essai en statique

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Ammonium phosphate monobasic

17842-250G

Version 1.3

Date de révision
11.06.2022

Valeur: > 85,9 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 203
Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

Toxicité des plantes aquatiques:

CE50
Taux de croissance
Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)
Valeur: > 97,1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

CE50
Biomasse
Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)
Valeur: > 97,1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:

CL50
Espèce: Daphnia (Daphnie)
Valeur: 1.790 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

Ammonium phosphate monobasic

17842-250G

Version 1.3

Date de révision
11.06.2022

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE
CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID: Marchandise non
dangereuse

IMDG: Marchandise non
dangereuse

IATA: Marchandise non
dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID: Marchandise non dangereuse
IMDG: Marchandise non dangereuse

Ammonium phosphate monobasic

17842-250G

Version 1.3

Date de révision
11.06.2022

IATA: Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: non

Polluant marin: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives ($\geq 0,1$ % (w/w)), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

Centre de contrôle de poison

Pays	Numéro de téléphone
Autriche	+4314064343
Belgique	070 245245
Bulgarie	(+35929154233
Croatie	(+3851)23-48-342
Chypre	+357 2240 5611

Pays	Numéro de téléphone
Liechtenstein	+41 442515151
Lituanie	+370532362052
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	+356 2395 2000
Pays-Bas	030-2748888

Ammonium phosphate monobasic

17842-250G

Version 1.3

Date de révision
11.06.2022

République Tchèque	+420224919293; +420224915402	Norvège	22591300
Danemark	82121212	Pologne	+48 42 25 38 400
Estonie	16662; (+372)6269390	Portugal	800250250
Finlande	9471977	Roumanie	+40 21 318 3606
France	+33(0)145425959	Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166
Grèce	+30 210 779 3777	Slovénie	+386 1 400 6051
Hongrie	(+36-80)201-199	Espagne	+34915620420
Islande	5432222	Suède	112 (begär Giftinformation); +46104566786
Irlande	+353(1)8092166	Suisse	145
Italie	0382 24444	Royaume Uni	(+44) 844 892 0111
Allemagne	Berlin : 030/19240		
	Bonn : 0228/19240		
	Erfurt : 0361/730730		
	Fribourg : 0761/19240		
	Göttingen : 0551/19240		
	Homburg : 06841/19240		
	Mainz : 06131/19240		
	Munich : 089/19240		
Lettonie	+37167042473		

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances
(LIS)
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List

Ammonium phosphate monobasic

17842-250G

Version 1.3

Date de révision
11.06.2022

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances

Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)

Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL Derived no effect level

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport,

Ammonium phosphate monobasic

17842-250G

Version 1.3

Date de révision
11.06.2022

distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.
